

Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES	3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . .	0 FR. 40 CENT.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.	

PARTIE OFFICIELLE

Par décision de M. le Commandant de la colonie, en date du 13 juin 1867, un congé de convalescence pour la France a été accordé à M. Picard (François-Victor), syndic des gens de mer.

Nous appelons l'attention du commerce local sur l'extrait publié ci-après de la loi des douanes du 1^{er} mai dernier, qui nous paraît être une ressource à ajouter à celles qu'il possède déjà de la bienveillance du gouvernement de l'Empereur pour développer ses opérations.

Extrait de la loi des douanes du 1^{er} mai 1867.

III. Dispositions nouvelles.

Poissons de mer frais, de pêche étrangère, à l'exclusion de la morue, les 100 kil. 5 fr. »	
Harengs secs, salés ou fumés de pêche française, importés de Terre-Neuve.	Par navires français. . Exempts.
Par navires étrangers.. 100 kil. 2	»
Des payshors D'Europe.. Exempts.	
Par navires français. D'ailleurs. . 100 kil. 12	»

Avis aux Créditeurs du Service Local.

Les Créditeurs de l'Etat sont avertis que la clôture de l'exercice 1866 est fixée, pour l'ordonnancement, au 20 juin prochain et

pour le paiement au Trésor, au 30 du même mois.
En conséquence, toute créance qui n'aura pas été présentée au Département des Finances, au 20 juin prochain, pour être ordonnancée, ou qui, ayant été ordonnancée n'aura pas été présentée au Trésorier, au 30 du même mois, pour être payée, tombera dans les créances dites d'exercices clos.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, est partie pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et d'Europe, le 13 juin, à 8 heures du soir.

PARTIE NON OFFICIELLE

FAITS DIVERS.

Il y a quelques jours, les pêcheurs de la côte méridionale de l'embouchure du Forth (Ecosse), ont été mis en grand émoi par l'apparition, très-rare dans leurs eaux, d'un banc d'environ 150 à 200 baleines à gros nez. Les pêcheurs de New-Haven se lancèrent aussitôt, armés de arpons, de hachettes, etc., dans leurs bateaux, à la poursuite de ce banc qu'ils parvinrent à rompre. Après une longue bataille, à laquelle assistaient du bord un grand nombre de spectateurs, 16 baleines furent amenées sur le rivage à New-Haven et 7 à Granton. Une des baleines mesurait 25 pieds et demi de longueur et 11 pieds de circonfé-

rence : la plus petite avait environ 9 pieds de longueur. La petite baie de New-Haven était toute rouge de sang. (*Times*.)

Le *Standard* raconte ainsi une traversée périlleuse en ballon du canal d'Irlande :

M. Hodsman, pyrotechniste, monta, dans la soirée du lundi 1^{er} mai, dans un ballon du jardin du palais de l'exposition, à Dublin. Il croyait si bien redescendre une ou deux heures après, qu'au moment où la corde fut lâchée, il jeta à terre sa redingote et son pardessus, disant qu'il ne voulait pas s'en embarrasser. Il n'allait pas loin sans s'apercevoir que les appareils de la machine fonctionnaient mal et qu'il ne pouvait consequemment maintenir la marche ascendante du ballon : aussi fut-il longtemps emporté par la force d'un vent très-violent.

Une obscurité profonde mêlée de rafales survint, et il est difficile de s'imaginer la position effrayante de l'aéronaute quand il entendit, à 150 mètres au-dessous de lui, autant qu'il put en juger le mugissement des vagues du canal d'Irlande, sur lequel il se trouvait alors.

Quand il se crut à moitié chemin du canal, un nuage creva au-dessus du ballon, et un torrent d'eau s'abattit avec un bruit horrible sur M. Hodsman, légèrement vêtu, le trempant jusqu'aux os, paralysant toutes ses forces et ne sachant plus que faire. L'impression qu'il éprouva à ce moment fut qu'il allait être assurément noyé par ces masses d'eau que le nuage versait sur lui.

Dans un moment de désespoir, il eut l'heureuse idée de jeter du lest. Le ballon monta aussitôt, traversa le nuage, et se trouva

FEUILLETON.

NAUFRAGE DANS LES GLACES

DU NAVIRE

LA NATHALIE

Le navire la *Nathalie*, du port de Granville, mit à la voile, pour la pêche de la morue à l'île de Terre-Neuve, le 25 avril 1826 (1).

Notre traversée fut d'abord assez heureuse. Mais, par le 51° 3' de latitude nord et le 56° 58' de longitude ouest, nous rencontrâmes les glaces flottantes. C'était le 29 mai. Nous voguions avec peu d'air, quand une glace creva le bâtiment. La scène devint affreuse, l'eau entra dans le navire. Un malheureux père tenait son fils entre ses bras, et dans l'égar-

ment de sa raison, il criait de toutes ses forces : « Où est mon fils ? Oh ! de grâce, rendez-moi mon fils ; que du moins en périssant je le presse sur mon cœur. »

Le bâtiment s'enfonçait avec une effroyable rapidité. Toute espérance nous était ravie ; à huit heures du soir le navire disparut.... Avec lui s'engloutirent hélas ! la plupart des infortunés qui le montaient (1). Je coulai avec l'équipage, mais bientôt je revins sur l'eau, et la Providence permit que je trouvasse, tout auprès de moi, deux morceaux de bois attachés l'un à l'autre. Sur ce frêle asile était le matelot Potier. Je m'y place à côté de lui. En vain nos regards cherchent quelque moyen de salut, plongent de toutes parts sur le lugubre espace qui nous entoure, ils ne découvrent que des flots sombres et légèrement agités. Revenus du fond de l'abîme, notre perte n'était retardée de quelques instants que pour devenir plus cruelle !

Cependant nous aperçûmes bientôt une glace plate. Nous nous dirigeâmes vers elle. Après de longs et pénibles efforts, nous l'abordâmes.

(1) Des soixante-quatorze hommes qui formaient notre équipage, dix-sept se sauveront dans le canot, cinquante ont péri.

J'avais pour tout vêtement une chemise de laine, un pantalon, mes bas et mon chapeau que j'avais eu le bonheur de retrouver en revenant sur l'eau.

Mon malheureux compagnon n'était pas mieux vêtu ; il n'avait rien pour couvrir sa tête.

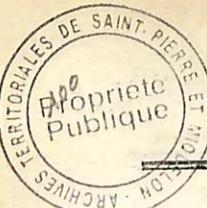
Presque nus, à demi gelés, affaiblis, livrés aux pensées les plus désespérantes, nous restâmes quelque temps immobiles sur ce glaçon.

La brume, le verglas et la nuit vinrent mettre le comble à nos maux. Le froid était si pénétrant que, pour n'être pas entièrement gelés, il nous fallut marcher toute la nuit. Déjà nous sentions vivement l'aiguillon de la faim.

Le matin, dans une éclaircie, nous aperçûmes quatre hommes à une grande distance de nous, et un autre naufragé beaucoup moins éloigné. Bientôt le temps se couvrit et nous déroba la vue de nos compagnons. Nos regards restaient toujours fixés sur le point où ils étaient ; car il semble que nos maux soient plus légers quand nous savons qu'on les partage. Vers les neuf heures du soir le temps redévoit plus clair. Un trois-mâts nous apparut dans les mêmes parages.

Nos yeux attachés sur ce bâtiment le suivraient

(1) Ce récit est presque complètement le journal du bord de l'un des officiers de la *NATHALIE*.



dans une atmosphère magnifiquement éclairée par la lune.

Le nuage au travers duquel le ballon venait de passer apparut à M. Hodzman, au-dessous de lui, comme une énorme masse noire, et, à cette distance de la terre, le bruit des vagues ne se fit plus entendre.

Ce bruit ayant cessé, jugeant qu'il avait traversé le canal et qu'il devait se trouver sur les côtes du pays de Galles, M. Hodzman chercha à descendre. Il se trompa. La nuit était toujours obscure. Il voulut cependant accrocher son grappin à un arbre, et, apercevant un homme dans un champ, il l'appela de toutes ses forces.

Cet homme, étonné de s'entendre appeler par une voix qui venait d'en haut, et voyant tout à coup un objet très-gros et noir, déformé indescriptible, flotter dans l'air, en fut terrifié et se prit à fuir au plus vite en jetant l'alarme dans un village. Quelques-uns des habitants, doués de plus de courage que leur camarade, accoururent à l'endroit que celui-ci leur avait indiqué, et tirèrent le pauvre aéronaute d'un péril fort grand.

M. Hodzman apprit alors qu'il était descendu à Dufton, village du Westmoreland, situé entre Appleby et Penrith, et à environ 4 milles de cette dernière ville. En apprenant son aventure, les habitants lui offrirent l'hospitalité la plus généreuse. Il était minuit à peu près quand il descendit. M. Hodzman estime la distance qu'il a parcourue à vol d'oiseau à 460 milles (740 kilomètres environ). Le ballon était entièrement mouillé, sans avoir éprouvé aucun dommage.

FABRICATION MÉCANIQUE DES CHAPEAUX.

On n'a pas seulement réuni, dans l'immense palais du Camp-de-Mars, les produits les plus variés de l'art et de l'industrie : à côté de l'exposition des œuvres elles-mêmes on a, pour quelques spécialités, organisé l'exposition du travail. Et, certes, ce n'est pas cette dernière qui offre le moins d'intérêt. Quoi de plus curieux, en effet, que de voir en activité des spécimens de ces usines diverses qui, grâce aux progrès incessants de la mécanique, parviennent à produire avec une rapidité prodigieuse ?

Parmi les plus intéressantes exhibitions de ce genre, il faut citer la fabrique des chapeaux de feutre installée dans la galerie des machines classes 57 et 95, et qui présente le modèle exact des ateliers d'une grande usine à vapeur fonctionnant à Aix. Les curieux se pressent en foule à l'entour de cet atelier improvisé, pour suivre les travaux mécaniques ou manuels accomplis par les machines ou les ouvriers ; et l'on avouera que la fabri-

que en question mérite cette attention de la part du public, lorsqu'on saura qu'elle résout le problème fantastique suivant : *Etant donné un lapin, faire un chapeau de feutre en cinquante minutes.*

Ne riez pas, lecteurs ; allez plutôt voir si je ne dis pas vrai !... Oui, en cinquante minutes avec du poil de lapin sans apprêt, avec cette unique matière première, on fabriquera devant vos yeux un chapeau de feutre : notez que je comprends dans les cinquante minutes le temps nécessaire aux opérations accessoires qui consistent à fixer la bordure, la coiffe, etc.,.. Sur les seules machines de l'Exposition, cent vingt feutres sont fabriqués par jour.

Je n'ai ni l'intention ni la prétention de vous dévoiler en détail et scientifiquement les mystères de cette étonnante fabrication : j'essayerai tout simplement de vous expliquer les opérations principales assez clairement pour que vous puissiez les comprendre lorsque vous irez les suivre *de visu* dans la galerie des machines.

Or, la fabrication des chapeaux de feutre par le système employé dans l'usine de M. Haas à Aix, demande six opérations principales : les cinq premières rentrent dans la classe 57 (*Matériel de la couture et de la confection des vêtements*) ; la dernière, ainsi que les opérations accessoires, se placent dans la classe 95 (*Travail manuel*),

La première opération se nomme, en terme technique, le *bastissage*. Voici en quoi elle consiste :

On pèse 110 grammes de poil de lapin, poids voulu pour la confection d'un chapeau de dimension ordinaire ; puis on fait glisser petit à petit ce poil dans la bastisseuse, sorte de conduit incliné qui débouche devant un cône de cuivre animé d'un mouvement rapide de rotation et percé de petits trous à la façon des écumeoirs. Une machine aspirante fonctionnant à l'intérieur du cône tournant, attire le poil qui se fixe sur la forme et y reste adhérent.

Lorsque les 110 grammes ont passé dans la bastisseuse et que le cône est garni de poil il s'agit de lier ce tissu par une force plus constante que la force aspirative ; on couvre donc le cône d'une toile mouillée, puis d'une chemise de cuivre, et on plonge le tout dans une cuve d'eau chaude. Au sortir de la cuve le cône est débarrassé de ces diverses enveloppes : le poil est lié, le feutre est fait.

Mais les molécules qui constituent ce feutre n'offrent pas encore, on le pense bien, une grande cohésion ; la deuxième opération va y remédier.

Le *sémoassage* (2^e opération) est un travail manuel qui s'accompagne entre deux opérations

mécaniques. C'est le séchage du feutre sur une table de tôle chaude, puis dans une machine spéciale, l'*essoreuse*, qui enlève l'humidité par l'aération.

Après ce travail, le feutre est toujours mou et il serait facilement déchirable : le *foulage* (3^e opération) doit le condenser et le rendre solide.

Autrefois, le foulage se faisait à la main, avec difficulté, inégalité et lenteur ; aujourd'hui, les feutres placés sur des rouleaux mécaniques, rappelant les rouleaux des machines par le va-et-vient d'une presse, et ils subissent une transformation complète. Avant le foulage, les cônes de poil de lapin offraient à leur base 1 mètre 50 centimètres environ de circonférence ; après le foulage, ils sont réduits à 60 centimètres, mesure d'un chapeau ordinaire. Le tissu se trouve épaisse, durci ; et les plus grands efforts seraient incapables de le déchirer.

Il s'agit alors de mettre le feutre en forme (4^e opération) : on le trempe de nouveau dans l'eau chaude pour lui donner une grande élasticité, et on le moule sur une forme. Il a désormais un fond et des ailes : il est chapeau ! Mais la surface reste rugueuse ; il a besoin d'être poncé.

La cinquième opération, le *ponçage*, consiste en ceci : on place le feutre sur une roue qui tourne à plat, et on le repasse avec la pierre. Toutes les aspérités disparaissent alors et on ne distingue plus l'assemblage des poils de lapin.

Par un chemin de fer souterrain, le chapeau poncé est envoyé dans l'atelier de la classe 95 où s'accomplit la 6^e opération, l'*appropriage*, mise en forme par le fer chaud, sur des pièces de bois plus ou moins larges, suivant les grosses de tête.

Vous me pardonnerez, je l'espère, cette énumération aride et ces termes qui doivent vous paraître tirés du *Manuel du parfait chapeleur*. Je m'arrête ici sans vous décrire la série des opérations accessoires faites par des petites ouvrières aux doigts de fées.

Les chapeaux sont bordés à l'aide de la machine à coudre et garnis de fonds de soie à griffes dorées. Vous pourrez voir la préparation de ces garnitures, et les presses qui impriment sur la soie l'image du palais de l'Exposition. Deux ouvrières fabriquent, par le système employé, 1,200 fonds de chapeau par jour.

Après avoir longtemps considéré le fonctionnement de l'atelier ; je me représentai par la pensée l'usine qui renferme peut-être cinquante séries de machines semblables à celles de l'Exposition ; et par une sorte de vision, à laquelle contribuaient sans doute les rayons d'un soleil ardent, je crus apercevoir des mil-

avec anxiété. Il s'approcha, diminua ses voiles, fit la manœuvre nécessaire pour sauver les quatre naufragés.

Déjà nous prenions part à leur bonheur. Nos cœurs bondissaient de joie, l'espérance rayonnait sur nos fronts. Persuadés qu'on nous voyait, notre délivrance nous semblait assurée. Nous avions avec grande peine planté dans la glace un aviron saisi le jour du naufrage. Il était surmonté de mon chapeau et de ma cravate, que nous agitions afin qu'on nous aperçût plus facilement. Le malheureux qui était sur une glace, non loin de nous, faisait avec une planche un signal du même genre. Mais, hélas ! notre espoir fut cruellement déçu. Au bout d'une demi-heure, le bâtiment mit ses voiles au vent, louvoya parmi les glaces et s'éloigna de nous, cherchant vainement à sauver d'autres victimes.

Toute la journée le bâtiment resta à notre vue. La brume et la nuit revinrent. Le bâtiment sur lequel reposaient de si vives espérances de salut disparut entièrement ; alors, comme un poids immense qui a été un moment soulevé, la douleur et le désespoir retombèrent sur notre cœur et nous plongèrent dans un morne et affreux silence. Mon compagnon l'interrompit par ces mots prononcés

d'un son de voix déchirant : « Ah ! M. Houiste, « plus d'espoir.... Il faut périr de froid et de faim. » J'essayai de ranimer un peu son courage et de lui donner des espérances que j'étais loin de partager.

Nous passâmes cette nuit et la suivante sous la pluie et le verglas ; transis de froid, tourmentés horriblement par la faim, d'autant plus accablés que nous avions été plus près d'être arrachés à notre épouvantable situation. Dieu seul pouvait nous soutenir au milieu de si terribles épreuves.

Le 1^{er} juin, une botte de pêcheur passa près de notre glace. Nous tâchâmes de l'attirer près de nous. Nous l'eussions dévorée en un instant. Ne pouvant l'atteindre avec l'aviron, je fus sur le point de l'aller chercher à la nage. Je n'osai ; me sentant trop affaibli, je craignais de rester gelé dans l'eau. Alors, avec un couteau, j'enlevai quelques parcelles de notre aviron ; je voulais les manger, mais je n'y pus réussir.

Nous ne cessions de porter autour de nous des regards avides, dans l'espérance de trouver à notre portée quelque chose qui pût servir à notre nourriture.

Ce même jour la brume se dissipa ; nous aperçumes des débris de la *Nathalie*, et le même homme

que nous avions cherché à joindre le 30 mai. Parmi ces débris, je distinguai à cent pas environ une cage à poules. Tout près de nous était une petite glace, capable à peine de porter un homme. Je me hasardai à y passer, et avec le couteau de Poitier j'y fis une entaille pour y placer notre aviron. La glace me servait comme d'un canot pour y aborder. Je visitai ainsi beaucoup de petits barils ; il se trouva que tous étaient ou défoncés ou débordés et pleins d'eau de mer. Je poursuivis ma route vers la cage à poules et je parvins à la saisir : elle contenait quatre poules noyées. À cette vue ma joie fut inexprimable. Nous n'avions jusqu'alors soutenu notre misérable existence qu'en mangeant de petits morceaux de glace !.... Je dévorai à l'instant la cuisse d'une de ces poules ; ce peu de nourriture me donna quelque force et beaucoup de courage. Mon compagnon ne me quittait pas des yeux. Quand il vit que je mangeais, les bras tendus vers moi, il me cria d'un ton lamentable : « Ah ! M. Houiste, de grâce, apportez-moi à manger. »

FRANCE MARITIME.

(La suite au prochain n°.)

liers de têtes coiffées par des milliers de chapeaux sortant des flancs entr'ouverts d'une machine monstre. Je fus rappelé à moi par une violente secousse: je venais de me heurter contre un gros monsieur dont le crâne phénoménal me fit songer aux têtes de Turc de la foire.

Ce monsieur *céphalophore* ou *céphalote*, comme vous voudrez, n'avait pas de chapeau!

Nous nous excusons mutuellement de notre maladresse; puis le céphalote avec un bon sourire :

— Pourriez-vous, monsieur, puisque le hasard nous mit en rapport, m'indiquer la fabrique des chapeaux qui existe, m'a-t-on dit, dans le palais?.. J'arrive par le bateau-omnibus, et mon couvre-chef est tombé dans l'eau...

— Comment donc, monsieur! je vais vous y conduire.... c'est à quelques pas.

J'amenaï le gros monsieur à l'obligeant chef d'atelier qui m'avait expliqué le fonctionnement des machines; et comme aucun des chapeaux tout faits n'aurait pu coiffer mon compagnon, celui-ci fut obligé de donner la mesure de sa tête et de s'asseoir, pour attendre la terminaison d'un feutre qu'on commença de suite, en ayant soin de faire passer 150 grammes de poil de lapin dans la bastisseuse, au lieu de 110.

Cinquante minutes après, le feutre fut sans doute livré.

Les gens heureux sont, dit-on, nés coiffés. Quelle ère nouvelle de prospérité s'ouvre donc pour cette pauvre humanité, puisque chacun pourra désormais, en cinquante minutes, trouver coiffure à sa tête!

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL

Par jugements du tribunal maritime commercial siégeant à Saint-Pierre, le 7 juin 1867,

Ont été condamnés :

1^o Le sieur Tynevez (Hervé), maître au cabotage, inscrit à Quimper, f° 1, n° 13, à 15 jours de prison, par application des articles 60 & 3, 55 & 5 du décret-loi du 24 mars 1852, pour refus d'obéissance avec injures envers son capitaine;

2^o Le sieur Rouxel (François-Désiré), novice, inscrit à Dinan, f° 68, n° 136, à 3 mois de prison, par application des articles 66 et 67 du même décret, pour désertion dans une colonie française;

3^o Le sieur Lebernichen (Ferdinand), matelot de 2^e classe, inscrit à Saint-Malo, f° 1044, n° 486, à 16 francs d'amende, par application des articles 60 & 4 et 55 & 1 dudit décret, pour voies de fait envers un novice de l'habitation dont il fait partie.

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCES.

12 juin. — Girardin (Gracieuse-Thérèsa).
16 juin. — Vaslet (Ernest-François).

DÉCÈS.

11 juin. — Nouaze (Edouard-Pierre-Marie), marin, 21 ans.

12 juin. — Hérouard (Pierre-Prosper), marin, 31 ans.

17 juin. — Duriela (Jean-Baptiste), marin, 17 ans.

18 juin. — Lebas (Julien-Joseph), marin, 29 ans.

Miquelon.

NAISSANCES.

12 avril. — Poirier (Alfred).
9 mai. — Michel (Marie-Louise).
21 mai. — Michel (Suzanne-Joséphine).

DÉCÈS.

13 avril. — Poirier (Marie-Eugénie), 10 ans.
11 mai. — Lucas (Julie-Valentine), 32 ans.

Mouvements du Port.

ARRIVAGES.

BATIMENTS DE L'ETAT.

18 juin. — Goëlette *Lérette*, commandée par M. Le Loarer, lieutenant de vaisseau, venant de Rochefort.

BATIMENTS DU COMMERCE.

Navires métropolitains :

11 juin. — Goëlette *Jeune-Zélia*, capitaine Yvon, venant de Saint-Martin, chargée de sel; — *Fleur-du-Nord*, capitaine Lor, venant de l'île de Ré, chargée de sel; — trois-mats *Amiral-Cécile*, capitaine Quimaut, venant de Cadix, chargé de sel; — goëlette *Eléonore*, capitaine Delarue, venant de Cadix, chargée de sel; — trois-mats *A. Bilard*, capitaine Brochet, venant de la Rochelle, chargé de sel; — brick-goëlette *Jeune-Charles*, capitaine Lemoine, venant de Saint-Martin, chargé de sel; — trois-mats *Saint-Clair*, capitaine Roullier, venant de Cadix, chargé de sel; — *Aquitaine*, capitaine Goubert, venant de la Rochelle, chargé de sel.

12 juin. — Brick *Emile*, capitaine Gaumel, venant de Cette, chargé de sel; — trois-mats *Armorique*, capitaine Turbé, venant de la Rochelle, chargé de sel; — goëlette *Eclair*, capitaine Hervé, venant de Saint-Martin, chargée de sel.

Navires étrangers :

11 juin. — Goëlette *Harmony*, capitaine Fassonn, venant de Sydney, chargée de bestiaux; — *Baver*, capitaine Donald, venant de Gallatas, sur lest; — *Sarok*, capitaine Poulain, venant de la baie des Chaleurs, chargée de bois de construction.

14 juin. — Goëlette *Marie*, capitaine Boudrout, venant de Chatieau, chargée de bestiaux; — *Traveler*, capitaine Langlois, venant de Boston, chargée de diverses marchandises; — *Bleuware*, capitaine Barrington, venant de Ohealy, chargée de bois de construction.

15 juin. — Goëlette *Carris-Dagle*, capitaine Dagle, venant de Gloucester, sur lest.

Navires métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

11 juin. — Brick *Claude*, capitaine Raoult, 33,000 morues; — *Léonie*, capitaine Menir, 31,000 morues; — *Pauline*, capitaine Aubry, 20,000 morues; — trois-mats *P.-F.*, capitaine Dupendant, 16,000 morues; — lougre *Béranger*, capitaine Burette, 16,000 morues; — goëlette *Marie-Joséphine*, patron Hirel, 6,000 morues; — *Constance*, patron Lariné, 4,000 morues; — *Joséphine*, patron Rault, 4,000 morues; — *Malouine*, patron Marquer, 22,000 morues; — *Arbutus*, patron Gautier, 20,000 morues; — *Dorade*, patron Girard, 8,000 morues.

12 juin. — Goëlette *Brunette*, patron Lecoublet, 4,000 morues; — *Neustrie*, patron Lorieux, 2,000 morues; — *Fleur-de-Marie*, patron Lefevre, 4,000 morues; — *Perle*, patron Andrieux, 8,000 morues; — *Quatre-Frères*, patron Moulin, 2,000 morues; — *Eponine*, patron Pansard, 23,000 morues; — *Armonie*, patron Menier, 1,800 morues; — *Marie-Caroline*, patron Panier, 2,000 morues; — *Ticino*, patron Neveu, 6,000 morues; — *Albert*, patron Quesnel, 8,000 morues; — brick *France*, capitaine Pioche, 11,000 morues; — *Madeleine*, capitaine Serron, 19,000 morues; — *Espérance*, capitaine Bidel, 12,000 morues; — *Grand-Banc*, capitaine Robine, 18,000 morues; — *Bonté-du-Pêcheur*, capitaine Poussier, 15,000 morues; — trois-mats *Cygne*, capitaine Danger, 24,000 morues; — goëlette *Ella*, capitaine Charpentier, 28,000 morues; — *Vague*, capitaine Lemaire, 40,000 morues; — *Rencontre*, capitaine Du-paut, 14,000 morues; — *Dadin*, capitaine Delisle, 45,000 morues; — *Sébastopol*, capitaine Goudé, 19,000 morues; — brick *Sainte-Anne*, capitaine Dufresne, 42,000 morues; — *Aglaë*, capitaine Fontaine, 36,000 morues; — goëlette *Saint-André*, patron Landrin, 4,500 morues; — goëlette *Junon*, capitaine Lemaitre, 24,000 morues; — *Décidée*, patron Arthur, 25,000 morues; — *Maria*, capitaine Prieur, 10,000 morues; — *Paul-et-Louis*, capitaine Goudé, 17,000 morues; — *Bertha*, capitaine Houzé, 36,000 morues; — *Marie-Eugénie-Elisabeth*, patron Rondel, 18,000 morues; — *Louis*, capitaine Fouché, 45,000 morues; — *Anna-Adèle*, capitaine Chorito, 12,000 morues; — *Merle*, capitaine Barbus, 31,000 morues; — *Lucie*, patron Legasse, 27,000 morues; — brick *Liquidateur*, capitaine Chambert, 10,000 morues; — *Célestine*, capitaine Rault, 45,000 morues; — *Etoile-des-Mers*, capitaine Lebannier, 43,000 morues; — lougre *Liberté*, capitaine Plé, 10,000 morues; — *Abraham*, capitaine Boisel, 3,000 morues; — goëlette *Clémence*, capitaine Gomé-rioux, 8,000 morues; — *Eclair*, capitaine Charpentier, 10,000 morues; — *Napoléon IV*, capitaine Hébert, 3,500 morues; — *Magenta*, capitaine Cruchon, 1,000 morues; — *Jeune-Union*, capitaine Médignac, 3,000 morues; — *Eugénie-Rose*, capitaine Dupuy, 1,500 morues; — trois-mats *Deux-Empereurs*, capitaine Palfray, 24,000 morues; — *Rigolette*, capitaine Quévert, 12,000 morues; — brick *Deux-Pierre*, capitaine Devisme, 24,000 morues; — *Maria*, capitaine Champion, 4,000 morues; — *Blonde*, capitaine Legalais, 7,000 morues; — *Deux-Frères*, patron Dagorne, 12,000 morues.

13 juin. — Trois-mats *Joseph-Legall*, capitaine Blondel, 20,000 morues.

14 juin. — Goëlette *Adèle*, p. Tessier, 10,000 morues; — *Joséphine*, patron Chapin, 2,000 morues; — brick *Adour*, capitaine Severie, 35,000 morues; — *Deux-Pierre*, capitaine Devienne, 22,000 morues; —

Colombier, capitaine Salomon, 72,000 morues; — *Ville-de-Coutance*, capitaine Mathieu, 35,000 morues; — *Héloïse*, capitaine Perginal, 38,000 morues; — goëlette *Sainte-Anne*, capitaine Besnard, 28,000 morues; — *Active*, patron Lebrun, 35,000 morues; — *Betsy*, patron Baudry, 20,000 morues; — trois-mats *Mont-Péroux*, capitaine Réel, 26,000 morues; — *Iris*, capitaine Maillard, 35,000 morues; — brick *Germain*, capitaine Hebert, 23,000 morues; — *Nive*, capitaine Guesnon, 25,000 morues; — *Anatole*, capitaine Letournel, 28,000 morues.

15 juin. — Brick *Société*, capitaine Rihouet, 28,000 morues; — *Providence*, capitaine Populaire, 53,000 morues; — *Amélie*, capitaine Hué, 38,000 morues; — goëlette *Hoppeful*, patron Noury, 12,000 morues; — *Sainte-Anne*, patron Lacosta, 14,000 morues; — *Augusta*, capitaine Gruénais, 10,000 morues; — trois-mats *Chimiste*, capitaine Joly, 30,000 morues; — *Alliance*, capitaine Couturier, 40,000 morues; — *Deux-Sophie*, capitaine Philippe, 21,000 morues; — *Duquesne*, capitaine Poussier, 27,000 morues; — *Cristophe-Colomb*, capitaine Gallissard, 4,000.

15 juin. — goëlette *Canadienne*, p. Jacquet, 22,000 morues; — *Puget*, capitaine Guenon, 55,000 morues; — *Ironnelle*, patron Richard, 1,500 morues; — *Virginie*, patron Bataille, 42,000 morues.

16 juin. — goëlette *Gabrielle*, patron Rouché, 11,000 morues; — *Ecureuil*, patron Hubert, 14,000 morues; — *Marie-Rose*, patron Rivoire, 13,000 morues; — *Charles-Henri*, patron Lechaudelair, 5,000 morues; — *Courageuse*, patron Jugon, 8,000 morues; — *Aimable-Marie*, patron Touzé, 11,000 morues; — *Gentilla*, patron Thébault, 20,000 morues; — *Marie*, patron Godefroy, 9,000 morues; — *Etoile-Polaire*, patron Rocher, 15,000 morues; — *Malakoff*, patron Legasse, 15,000 morues; — *Brise*, patron Horel, 20,000 morues; — trois-mats *Jean-Bart*, capitaine Guérin, 30,000 morues; — *Sept-Sœurs*, patron Bataille, 2,500 morues.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

15 juin. — Brick *Jeune-Zélia*, capitaine Yvon, allant à Bordeaux; — *Lucie*, capitaine Azémias, allant à Cette; — *Espiègle*, capitaine Vincent, allant à Bordeaux; — *Liberté*, capitaine Plé, allant à Saint-Valery en Caux.

Allant sur les Bancs de pêche :

Navires métropolitains :

12 juin. — *Jeune-Lucie*, capitaine Hervé.

13 juin. — *Bessie*, capitaine Magnan; — *Madelaine*, capitaine Seron.

14 juin. — *Ville-de-Coutances*, capitaine Mathieu; — *Sainte-Anne*, capitaine Dufresne; — *Magellan*, capitaine Galissard; — *Aimé-Alfred*, capitaine Daverne; — *Fabien*, capitaine Raoult; — *Eponine*, capitaine Pensard; — *Bayonnaise*, capitaine Besnier; — *Espérance* n° 2, capitaine Bidel; — *Dadin*, capitaine Delisle; — *Tour-Malakoff*, capitaine Denis; — *Rocabay*, capitaine Martin; — *Célestine*, capitaine Raoult.

15 juin. — *Elvina*, capitaine Parnet; — *Amiral-des-Fossés*, capitaine Duboc; — *Bonté-du-Pêcheur*, capitaine Poussier; — *Iris*, capitaine Maillard; — *Maria*, capitaine Prieur; — *Louise*, capitaine Fouché; — *Colombier*, capitaine Salomon.

17 juin. — *Pauline*, cap. Aubry; — *Désiré*, c. Bourdet; — *France*, capitaine Rehel; — *Société*, capitaine Rihouët; — *Alliance*, capitaine Couturier; — *Jeune-Ludovic*, capitaine Simon; — *Amélie*, capitaine Hue; — *Beranger*, capitaine Burette; — *Gustave*, capitaine Forceille; — *Grand-Banc*, capitaine Robine; — *P. F.*, capitaine Dupendant; — *Anatole*, capitaine Letournel.

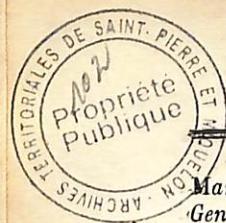
18 juin. — *Joséph-Legal*, capitaine Blondel; — *Paul-et-Louis*, capitaine Goudé; — *Martin-Pêcheur*, capitaine Vauluisant; — *Marie-Eugénie-Elisabeth*, capitaine Rondelet.

Goëlettes locales :

12 juin. — *Eugénie-Marie*, patron Raoult; — *Espoir*, patron Silhouette; — *Deux-Joséphine*, capitaine Raoult; — *Marquis-de-Canisy*, patron Bechet; — *Arbutus*, patron Gautier; — *Créole*, patron Lefray;

13 juin. — *Brunette*, patron Lecoublet; — *Ticino*, patron Neveu; — *Louise*, patron Pasquier; — *Récompense*, patron Besnard; — *Magenta*, patron Cruchon; — *Albert*, patron Quesnel; — *Neustrie*, patron Lelrieux; — *Marie-Caroline*, patron Moulin; — *Saint-André*, capitaine Landrin; — *Junon*, patron Lemaitre; — *Décidée*, patron Arthur; — *Vague*, patron Lemaire.

14 juin. — *Lucie*, patron Legasse; — *Constance*, patron Lemée; — *Perle*, patron Andrieux; — *Clémence*, patron Gomé-rioux; — *Harmonie*, patron Mc-nier; — *Bertha*, patron Houzé; — *Marie-Pauline</i*



Mars, patron Leblanc ; Malakoff, patron Legasse ; Gentilla, patron Thébault ; Courageuse, patron Jugon ; Active, patron Lebrun ; Gabrielle, patron Rouellé ; Hopewell, patron Nourry ; Hirondelle, patron Richard ; Virginie, patron Bataille ; Brise, patron Horel ; Mouette, patron Lessard ; Ecureuil, patron Hubert ; Jeune-Union, patron Merdignac ;

ANNONCES.

Etude de M^e C. SALOMON,
Notaire à Saint-Pierre (Terre-Neuve).

VENTE SUR LICITATION ENTRE MAJEURS AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS.

Le 22 juin 1867, à une heure après-midi, en l'étude et par le ministère du Notaire de la colonie, il sera procédé, à la vente publique et aux enchères, de quatre immeubles provenant de la succession Hacala et consistant en **PRÉ, MAISON DE BAISNS** et **GRÈVES**.

Désignation des immeubles vendus à la requête des héritiers Hacala :

1^{er} LOT.

Un terrain en nature de pré, traversé par un cours d'eau vive, ledit terrain ayant accès par la rue Truguet, sur une largeur de 11 mètres 40 centimètres, mesure en longueur moyenne 66 mètres 25 centimètres et contient une superficie d'environ 755 mètres 25 centimètres carrés. Sur ce terrain se trouve construite une maison ayant servi de bains publics. Ladite maison est vendue avec tout ce qu'elle contient, destiné au service des bains. Le terrain à vendre touche d'ouest à la rue Truguet, d'est à l'une des grèves ci-après désignées, du nord et du sud au pré dépendant de la succession Hacala.

Mise à prix 2,000 fr.

2^e LOT.

Une grave touchant au nord à la grave Bertaut, à l'ouest au pré dépendant de la succession Hacala, au sud à une grave formant le troisième lot ci-après, à l'est à la mer. Cette grave mesure 85 mètres 50 centimètres de longueur moyenne et 12 mètres de largeur. Sa superficie est d'environ 1,074 mètres.

Mise à prix 2,000 fr.

3^e LOT.

Une autre grave touchant au nord au lot n° 2 ci-dessus, à l'ouest au pré Hacala, au sud au lot n° 4 ci-après, à l'est à la mer. Cette grave mesure 76 mètres 50 centimètres de longueur moyenne et 14 mètres de largeur. Sa superficie est d'environ 1,071 mètres carrés.

Mise à prix 2,000 fr.

4^e LOT.

Une autre grave touchant au nord au lot n° 3 ci-dessus, à l'ouest au pré Hacala, au sud au banc de galets appartenant à M. Lemuet, à l'est à la mer. Cette grave mesure 62 mètres 50 centimètres de longueur moyenne et 17 mètres environ de largeur. Sa superficie est d'environ 1,054 mètres carrés.

Mise à prix 2,000 fr.

NOTA. — Les limites précises du terrain des bains et des trois graves formant les quatre lots mis en vente seront fixées par des piquets plantés par le Chef du service des ponts et chaussées, lequel dressera aussi le plan des terrains vendus pour être remis aux acquéreurs.

Un chemin de servitude d'un mètre de large est réservé sur la limite ouest de chacune des trois graves mises en vente. Ce chemin qui desservira les trois graves se prolongera sur la limite du terrain des héritiers Hacala, au bord est de l'étang Coudreville, qui doit être comblé et aboutira à la rue de l'Hôpital prolongée.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser au Notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 12 juin 1867.

Le Notaire,

G. SALOMON.

Etude de M^e BOUDIAS,
Avoué-licencié à Bordeaux, rue des Trois-Conils, 47

VENTE

PAR VOIE DE LICITATION

A l'audience des criées du Tribunal de première instance de Bordeaux,
au Palais de Justice, place d'Armes,

D'UNE GRAVE

D'UNE HABITATION DE PÈCHE

Bâtiments et Terrains en dépendant

Le tout situé en l'île St-Pierre, à cinq lieues de Terre-Neuve,

Dépendant de la succession du sieur Pierre SALVANÉ, ainé.

L'adjudication aura lieu le mardi 30 juillet 1867 à midi.

On fait savoir à qui il appartient, qu'en exécution d'un jugement contradictoire, rendu entre les ci-après nommés, par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le vingt-neuf aout mil huit cent soixante-six, dûment enregistré et expédié, signifié tant à avoué qu'à parties,

Il sera procédé, le mardi trente juillet mille huit cent soixante-sept, à midi, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Bordeaux, séant à Bordeaux, au Palais de Justice, place d'Armes, à la vente par voie de licitation de l'immeuble ci-après désigné:

Aux requête, poursuites et délibérances de la dame Marie-Félicité Chatelard, propriétaire, sans profession, veuve du sieur Pierre Salvané, ancien négociant, demeurant et domiciliée dans la commune de Cadaujac,

Agissant comme ayant été associée aux acquêts avec son mari, et à raison de tous ses autres droits dans ou contre la succession dudit sieur Pierre Salvané,

Laquelle a pour avoué constitué près le Tribunal de première instance de Bordeaux, M^e Boudias, licencié en droit, demeurant en ladite ville, rue des Trois-Conils, n° 47 ;

Contrairement avec :

1^o La demoiselle Florence Michaud, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Bordeaux, rue du Jardin-Public, n° 25,

Prise comme tutrice de son fils mineur, Joseph-Pierre Salvané, enfant naturel reconnu, celui-ci pris à raison de ses droits dans la succession du sieur Pierre Salvané, son père, acceptée pour lui sous bénéfice d'inventaire,

Laquelle a pour avoué constitué près le Tribunal de première instance de Bordeaux M^e Cayrel, licencié en droit, demeurant en ladite ville, rue des Trois-Conils, n° 41 ;

2^o M. Barthélémy Beausoleil, notaire à Léognan, y demeurant et domicilié,

Pris au nom et comme subrogé-tuteur, remplaçant les fonctions de tuteur, du mineur Martial-Amédée Salvané, celui-ci héritier, sous-bénéfice d'inventaire, du sieur Pierre Salvané, son père, et demeurant avec sa mère sus-nommée, commune de Cadaujac,

Lequel a pour avoué constitué près le Tribunal de première instance de Bordeaux M^e Duprada, licencié en droit, demeurant en ladite ville, rue des Trois-Conils, n° 24.

En présence, ou eux dûment appelés :

1^o De M. Marc-Edouard Chancel, négociant, demeurant et domicilié à Bordeaux, rue Mabiy, n° 25,

Pris au nom et comme subrogé-tuteur spécial du mineur Martial-Amédée Salvané, qualité qui lui a été conférée et qu'il a acceptée, par délibération du conseil de famille dudit mineur en date du dix-sept juin mil huit cent soixante-six ;

2^o Et de M. Washington Morton, négociant, demeurant à Bordeaux, rue Borie, n° 19,

Pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Joseph-Pierre Salvané, enfant naturel reconnu, qualité qui lui a été conférée et qu'il a acceptée, aux termes d'une délibération du conseil de famille dudit mineur, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du premier arrondissement de la ville de Bordeaux, le neuf février mil huit cent soixante-six.

DÉSIGNATION

L'immeuble, objet de la présente vente, est situé dans l'île Saint-Pierre, côté sud du Barachois, et tenant du côté nord à la mer.

Il consiste en une grève ou grave, maison ou habitation de pêche, magasin pour le dépôt de morues sèches, appentis, magasin à sel, logement des garçons de grave, bâtiment servant de cuisine aux graviers.

Sa contenance est d'environ onze cent quarante mètres.

La grève mesure environ : cent trente-six mètres

cinquante centimètres dans sa longueur, du nord au midi : quatre-vingt mètres environ en largeur, du côté sud ; et quatre-vingt-sept mètres dix centimètres environ en façade, du côté nord.

Cet immeuble confronte, dans son ensemble : du nord, au Barachois, du midi, à la montagne ; du couchant, à un chemin de servitude et à la concession de M. Lefrançois.

Entre la grève proprement dite et la maison d'habitation, il existe un chemin de servitude conduisant au pont Boullot.

Il ne sera compris dans la vente, comme immeuble par destination, que deux presses qui se trouvent dans les magasins.

Le cahier des charges qui doit servir de base à l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Bordeaux, où toutes personnes peuvent en prendre communication.

MISE A PRIX.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix fixée par le jugement du vingt-neuf aout mil huit cent soixante six, et qui est de six mille francs, ci 6,000 fr.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant, sousigné.

Bordeaux, le quatre mai mil huit cent soixante-sept.

Signé BOUDIAS, avoué.

Enregistré à Bordeaux, le quatre mai mil huit cent soixante-sept, f° , c° . Reçu un franc, décime et demi quinze centimes. — *Signé Duché.*

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Bordeaux, à M^e Boudias, avoué poursuivant, détenteur du cahier des charges et à M^e Cayrel et Duprada, avoués colicitants ; — et à Saint-Pierre, à M^e Salomon, notaire de la colonie.

1—1

Etude de M^e BOUDIAS, avoué licencié à Bordeaux, rues des Trois-Conils n° 47.

ADJUDICATION

En un seul lot et avec admission des étrangers, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Bordeaux, au Palais de Justice, place d'Armes ;

Le mardi trente juillet 1867, à midi,

D'UNE GRAVE

D'une habitation de pêche, bâtiments et terrains en dépendant,

Le tout situé en l'île Saint-Pierre, côté sud du Barachois et tenant du côté nord à la mer.

La contenance approximative de cet immeuble est de 1,140 mètres.

Immeubles par destination: deux presses dans les magasins.

Mise à prix 6,000 fr.

S'adresser pour les renseignements à Bordeaux à M. Boudias, avoué poursuivant, détenteur du cahier des charges, et à MM. Cayrel et Duprada, avoués colicitants ; et à Saint-Pierre, à M^e Salomon, notaire de la colonie, détenteur d'une copie du cahier des charges.

1—3

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÈCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

Saint-Pierre. -- Imprimerie du Gouvernement.